



par Agnès Saget

Au temps de la féodalité : fiefs et châteaux

Au XI^{ème} siècle, les barons normands (élite des chevaliers et compagnons du duc) disposent de plusieurs fiefs, domaines fonciers attribués par le duc, auquel ils prêtent hommage. Profitant des désordres, pour assurer leur pouvoir et se défendre, ces seigneurs font édifier des mottes castrales par leurs tenants (les mots *vassal* et *fief* apparaissent vers le milieu du XI^{ème}).

Le détenteur de ce type de fief doit se faire armer chevalier, avec cheval et épée, et servir à l'ost (l'armée) de son suzerain avec le haubert, cotte de maille très onéreuse, d'où le terme de *fief de haubert*. Noble par essence, ce fief ou « *plein-fief* » ne peut être partagé entre frères, il tombe dans l'héritage de l'aîné.

Sur le territoire d'Athis Val de Rouvre, il existait plusieurs pleins-fiefs de haubert :

– le haut-fief de **La Carneille**, dont le premier tenant fut sans doute Guillaume de la Carneille, neveu de Guillaume de Briouze, puis, qui appartient aux familles de Saint-Bosmer et d'Harcourt (une motte fut remplacée plus tard par un imposant château) ;

– le fief des **Bots** (actuellement en Athis), fief de haute justice, dépendant de la baronnie de la Lande-Patry (il possédait une motte avec fossés et pont-levis) ;



Motte féodale de La Motte.



Le vieux château des Tourailles.

– le fief de **Ségrie** réuni au fief de La Lande Saint-Siméon, dépendant de la seigneurie de Cui, et qui appartient à la famille de la Pommeraye au début du XIII^{ème} siècle (le château était situé au Champ des Ronces, lieu-dit *le Logis*) ;

– le fief des **Tourailles**, dépendant de la seigneurie de la Carneille (un château exista avec logis principal flanqué de tours à l'arrière, cour fermée, douves et deux ponts-levis).

Au fil du temps, les pleins-fiefs deviennent de plus en plus rares. En effet, en cas d'héritage de filles, les fiefs de haubert peuvent être démembrés en autant de parts que d'héritières, dans la limite de huit parts, les *membres de fiefs* (c'est-à-dire résultant d'un partage) étant des « *demi-fief* », « *tiers de fief* », etc. Le seigneur d'un demi-fief doit le service d'un demi-chevalier, c'est-à-dire seulement 20 jours sur les 40 que dure l'ost. Un huitième de fief qui est partagé perd sa qualité nobiliaire et devient un *fief roturier* ou *tenure*.

Ainsi, notre territoire à l'époque féodale formait une mosaïque extrêmement complexe de fractions de fief, dont nous ne citerons que quelques-unes :

– la seigneurie de **Ronfeugerai**, 1/2 fief de haubert, dépendait de la baronnie de Briouze et l'un de ses premiers tenants fut Gosselin de la Pommeraye en 1167 (il avait dans sa mouvance les deux fiefs de la **Garencière** et de la **Blanchère**) ;

– le fief d'**Athis**, 1/2 fief de haubert (ou plus exactement 1/4 plus 1/8 de fief) dépendait de la châtellenie de Condé, il appartient à la famille de Falaise, puis de Renneville (deux logis seigneuriaux, l'un dans le bourg, l'autre aux Champs) ;

– le fief d'**Epinoze**, 1/2 ou 1/4 de fief de haubert, fut issu du démembrement du fief d'Athis (motte éponyme du lieu-dit) ;

– les deux fiefs de **Boutemont** et de **Taillebois** formaient 1/3 de fief de haubert et dépendaient du haut-fief de la Carneille (motte toujours visible à Boutemont et manoir seigneurial à la Cour de Taillebois) ;

– le fief de **Mille-Savattes** était 1/4 de fief de haubert, relevant du haut-fief de la Carneille (manoir seigneurial) ; il y avait en outre dans la commune de Notre-Dame-du-Rocher les fiefs du **Grand-Clos** et celui des **Aulnaies** ;



La Blanchère.



Blason de la famille de Renneville.



Boutemont.

- le fief du **Bois-André** (à La Carneille) était 1/4 de fief de haubert ;
- le fief de **Bréel**, 1/6^{ème} de fief de haubert, dépendait de la châtellenie de Condé et appartient à la famille de Caligny ;
- le fief de la **Fressengère** (en Athis) était 1/8^{ème} de fief de haubert, dépendant de la *seigneurie du Teil* à Saint-Pierre-du-Regard (manoir seigneurial entouré de douves) ;
- le fief du **Prez**, créé vers 1300, provenait du démembrement du fief de la Carneille.

Dans la seigneurie des Bots, deux abbayes, celle de Savigny et celle de Saint-Vincent-du-Mans, avaient chacune une petite possession, formant des membres de seigneuries ecclésiastiques, provenant sans doute de donations par les seigneurs de la Lande-Patry.

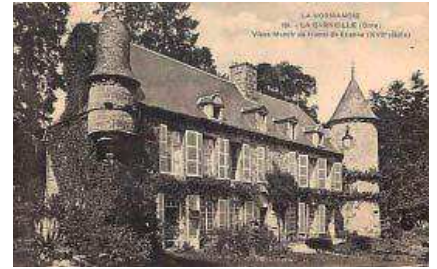
Le fief du **Hamel-Saint-Etienne** (à La Carneille) appartient longtemps à l'abbaye du Val.

Pour compliquer le tout, il existait aussi des *arrière-fiefs*, ou *vavassories*, un vavasseur étant un vassal de vassal. Citons notamment :

- la vavassorie du **Buat**, dépendant de la seigneurie de Samoy (demi fief de haubert qui devint siège de haute justice, sur la commune de Saint-Pierre-du-Regard, dépendant de la châtellenie de Condé), son premier vavasseur connu fut Guillaume d'Isigny en 1246, qui venait d'Isigny-le-Buat dans la Manche (le château du Buat, où l'on accédait par un pont-levis, possédait une cour intérieure et une chapelle, il était entouré par un vaste étang et des douves) ;
- la vavassorie noble de **Saint-Etienne** (à la Carneille).



Château du Bois-André.



Château du Hamel-Saint-Etienne.



Etang du Buat.



Enfin pour clore le tableau, le domaine non fieffé constitué par le moulin banal de Planquivon était dans la mouvance de la seigneurie de Samoy.

On imagine ainsi le territoire d'Athis Val de Rouvre hérissé de mottes, maisons fortes, manoirs, logis, châteaux et demeures seigneuriales. Les divisions féodales persistent jusqu'à la Révolution.

Le Logis à Ségrie-Fontaine.



La guerre de Cent ans à Athis Val de Rouvre

Le château de la Carneille fut incendié par les Anglais en 1356 (il sera détruit en 1606).

Entre 1417 et 1449, notre territoire fut occupé par les Anglais. Le fief de La Carneille, tout comme celui de Mille-Savattes et sans doute bien d'autres, furent confisqués et placés sous la suzeraineté personnelle d'Henri V, roi d'Angleterre. ■

